

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2024

### PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de novembre, les membres du Conseil municipal de la **Commune de Beyrie-sur-Joyeuse**, se sont réunis à **21h** à la salle du Conseil de la mairie, sous la **présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC** et sur la convocation qui leur a été adressée le 04 novembre 2024.

**Etaient excusés** : M. Arnaud MAINTENU, M. Pascal MOUSTIRATS

Julien TOCOUA est désigné **secrétaire de séance**

#### Procès-verbal du précédent Conseil municipal

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 27/09/2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### VOIRIE 2024

**Le programme voirie 2024 est terminé :**

- **Facture COLAS conforme au marché** : 32 956,00 € HT (39 547,20 € TTC)
- **GEODENAK** : 4,5 % du montant des travaux : 1 480,95 € HT (1 755,82 € TTC)

**Autres travaux :**

- **Enrobé département** : le Département prévoit une réfection des chaussées en enrobé à chaud à partir 11 novembre 2024 sur la portion située à l'embranchement PONTE-OBILOUA.
- **ENEDIS** prévoit d'intervenir pour le branchement de la nouvelle construction de M. AUFFRET sur la route d'IHOLDY à côté de chez les MARIAN.

**Problèmes en cas de fortes pluies :**

- **Chez les MARTIN** : après la réalisation d'un enrobé autour d'une habitation voisine, les MARTIN subissent des dégâts importants en contrebas de leur clôture lors de fortes pluies. Le Maire, accompagné de MM. LARRAMENDY et LACAZE sont allés sur place pour proposer une solution temporaire d'imperméabilisation en attendant de trouver une solution pérenne. Une fois que les MARTIN auront procédé à la réalisation d'un enrochement le long du talus, il conviendra de réaliser une banquette en bordure de route pour que l'eau puisse ruisseler le long de la voie avant de s'évacuer dans un champ.
- **Chez les PAGADOY** : suite aux fortes pluies il y a eu de l'eau qui a pénétré dans un bâtiment. Il faudra nettoyer la buse par le biais des regards pour éviter que cela se reproduise en cas de nouvelles fortes pluies.
- **La visite chez les AMESTOY n'a pas encore été faite mais est prévue.**

#### Bâtiments communaux

**Travaux d'entretien** : Facture de la SARL MAINTENU pour une montant de 417,60 € :

- Remplacement de la porte des WC publics qui avait été dégradée pendant les fêtes
- Travaux de réparation sur le robinet des WC de l'école

**Sinistre dans la mairie** : le sol souple se décolle dans la salle du conseil, un expert mandaté par l'assurance dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage va passer le 19 novembre.

## Salle multi activités :

- **Calendrier** : les travaux avancent selon le calendrier initial, les parements en pierre sont en cours, les carrelages sont faits ainsi que les faïences dans la cuisine. Il restera le VRD à la fin du mois puis la peinture...
- **Finances** : environ 2/3 des dépenses prévues sont réalisées conformément au budget initialement prévu.
- **Cuisine** :
  - Réunion le 4 novembre avec Marie-France MARIAN, Dominique MARIAN et Éric POCHELU pour déterminer les besoins.
  - LABRUQUERE nous conseille d'aller directement visiter le show-room pour voir ce qui serait intéressant : les MARIAN vont s'y rendre.
- **Nom** : le Maire rappelle qu'il faut trouver un nom pour la salle, après plusieurs suggestions, le nom **DENENTZAT** est approuvé par tous les conseillers.

## Territoire d'énergie TE64

### Travaux de sécurisation du poste 25 HARAMBURUA :

- Mme LANNEMAYOU présente un courrier qui précise que ces travaux sont estimés à 34 038,04 € dont 1 289,32 € à charge de la Commune. Il s'agit de la dernière tranche de sécurisation.
- L'ensemble des conseillers approuve ces travaux

## Ecole

**Le dernier Conseil d'école a eu lieu le lundi 04 novembre** avec plusieurs points à l'ordre du jour (pour plus de détails, ce compte rendu est consultable sur le site internet de la mairie).

- **Fonctionnement de l'école** : 48 élèves (28 grands avec Mme BERHOUE, 20 petits avec Mme RIBEYROL + intervention d'une enseignante en basque)
  - Inscriptions : Si les parents le souhaitent l'inscription des enfants nés durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pourra se faire à partir de janvier
  - L'espace vert derrière le toboggan, lié en principe au logement communal, a été mis à disposition par la mairie et sera mis en sécurité avec des piquets et du grillage à la fin de l'année 2024.
  - Nouvelle école : l'étude sera discutée en Conseil municipal avant d'être présentée en Conseil d'école.
- **Règlement intérieur des écoles et chartes**
- **PPMS** : le plan particulier de mise en sécurité sera mis à jour et plusieurs exercices seront réalisés dans l'année
- **Projets de l'année** :
  - Première partie de l'année : projets autour du thème de la différence
  - Deuxième partie de l'année : projets autour des contes
  - Evènements :
    - Les enfants feront plusieurs sorties, notamment pour aller voir des spectacles
    - TE64 a mis à disposition de l'école une exposition (voir site internet de la mairie)
    - Animateur du syndicat des mobilités Pays-basque qui vient faire des animations sur le thème du déplacement
- **Coopérative scolaire** : permet aux enseignantes de financer les gouters et l'achat de petit matériel et notamment des casques anti-bruit, des captibulles, des timers...
- **Questions diverses** : le sujet des locaux a été de nouveau abordé car le nombre d'enfants ne permet pas d'avoir des conditions d'enseignement optimales car il y a beaucoup de bruit et des difficultés de concentration.

## La nouvelle école :

- **Réponse de M. ETCHATS concernant le terrain** : le Maire présente la dernière réponse de M. ETCHATS qui précise qu'il ne souhaite pas vendre le terrain pour la nouvelle école tant que son projet de réhabilitation du château n'est pas abouti, car il souhaite envisager un projet global. Il propose de rencontrer des conseillers municipaux pour participer à une réflexion sur le sujet. Plusieurs conseillers acceptent de le rencontrer.
- **Etude programmatique de l'école** : le Maire présente le CCAP qui avait été transmis par mail aux conseillers avant la réunion.
  - Deux scénarii : rénovation du bâtiment actuel ou construction d'un nouveau bâtiment
  - Le CCP propose plusieurs options qui sont présentées aux conseillers par le Maire.
  - L'étude sera financée à 50% par la CAPB, le COVAL (comité de validation) vient le 25 novembre à Beyrie pour tenir leur réunion dans la salle de la Mairie et en profiter pour faire une visite du Bourg et des projets terminés et en cours.

|| **Les conseillers valident le CCP à l'unanimité** ||

## Questions diverses en rapport avec l'école :

- L'école a retenu le mur à gauche tous les mercredis après-midi jusqu'à la fin de l'année scolaire
- Olivier LUCU et Beñat LARRAMENDY ont réalisé la taille des platanes pendant les vacances scolaires, le Maire et l'ensemble des conseillers les remercient.

## CLECT

Eric POCHELU présente la délibération qui est soumise aux conseillers concernant l'extension du CLSH et la participation des mairies. Pour BEYRIE, une moyenne de 18 enfants a été retenue ce qui représente un montant de 2 050,00 € environ par an à la charge de la Commune.

A priori le CLSH est effectivement utilisé par des enfants de BEYRIE.

|| **L'ensemble des conseillers valide l'adoption de la délibération** ||

## SIG : service d'information géographique

En matière d'urbanisme, la Commune travaille notamment avec le logiciel de l'EPFL, « Arcopole », qui permet d'obtenir de nombreuses informations. La CAPB a souhaité abandonner ce logiciel pour faire le sien propre qui sera dénommé « Geobasque ».

Le Maire précise que ce nouveau logiciel reprendra les fonctionnalités de celui proposé par l'APGL, « Geo64 », avec lequel la Commune fonctionne actuellement, notamment pour l'adressage.

Le logiciel de base proposé par la CAPB sera gratuit pour les communes de moins de 3 500 habitants, puis ils proposeront un « service avancé » qui sera payant. La Commune pourra sortir de ce service en prenant une simple délibération.

|| **L'ensemble des conseillers approuve la délibération qui permet d'adhérer à la partie gratuite du service représentée par le « socle de base »** ||

## CONTENTIEUX : ANTENNE TELEPHONIQUE

**La procédure suit son cours devant la CAA de BORDEAUX :**

- Désistement partiel : une partie des plaignants s'est désistée du recours, seuls deux familles maintiennent leur recours.
- L'instruction sera close le 13 novembre 2024.

## ZAE nR (zones d'accélération des énergies renouvelables)

La Chambre d'Agriculture et la préfecture ont relancé la Commune pour l'identification de parcelles pouvant accueillir de l'agri voltaïque. Le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'identifier ces parcelles, aucune obligation ensuite d'installer effectivement une ferme agri voltaïque.

Le Maire demande donc aux conseillers de se renseigner pour voir quelles parcelles pourraient être identifiées.

## Plan local de randonnée

M. TOCOUA présente la dernière réunion qui a eu lieu le 14 octobre.

Le constat initial est la **diminution très importante du nombre de chemins de randonnée**. Le plan devrait être validé lors du Conseil communautaire du 7 décembre prochain pour ajouter plusieurs itinéraires de randonnée, dont **un à BEYRIE qui sera long de 25 km** et sera plus adapté aux VTT, même si les piétons pourront l'emprunter.

Pour l'AMIKUZE, le coût de création de ces itinéraires serait de 37 000,00 € environ (balisages, création de chemins...). Les Communes seront certainement mises à contribution pour faire le lien avec les propriétaires lorsque les chemins passeront sur des parcelles privées. En effet, il faudra alors établir des conventions entre les propriétaires et la CAPB.

## Association des élus de Montagne

M. LUCU présente la dernière réunion qui a eu lieu en septembre.

- **Vallée d'Aspe** : suite aux divers événements climatiques, beaucoup de travaux sont à faire (commerces fermés...)
  - Le Département a débloqué 800 000,00 € en urgence et le Préfet a assuré que les dispositifs DETR pour ces communes seraient accélérés.
  - L'association des maires de France a également participé financièrement
- **Ecobuages** : des discussions ont lieu pour rappeler que l'écobuage concerne uniquement les végétaux sur pied car il est interdit de brûler des végétaux coupés. Une campagne d'information à la radio sera faite.
- **Prédation** : la zone a été classée en zone difficilement protégeable en raison de la grande mixité des bêtes. Cela entraîne une diminution des subventions mais en contrepartie les tirs sont autorisés plus facilement et les indemnités sont débloquées plus rapidement et avec moins de contraintes.

## Gardiennage Eglise

Pour pouvoir verser une indemnité de gardiennage à M. le Curé comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de l'indemnité à verser annuellement.

Le Maire propose de fixer l'indemnité au plafond prévu par la circulaire ministérielle à savoir 126,91 € pour un gardien qui ne réside pas dans la Commune.

|| Les conseillers adoptent à l'unanimité la délibération fixant l'indemnité de  
gardiennage de l'Eglise ||

## URBANISME (décisions intervenues depuis le dernier conseil)

**PC 24B0008 GUERACAGUE Alain**  
**Demandé** Extension bâtiment agricole  
Délai allongé (CDPENAF)

**CU 24B0011 Notaires SAINT-PALAIS (DA SILVA/JUNQUA)**  
*Parcelles de M. Frédéric LUCU :*  
Section B, numéros : 523, 1246, 1503, 1504, 1514, 1502, 1505, 1506

## Décision modificative du budget

Le Maire présente l'**avis des sommes à payer de la CAPB** concernant les **équipements de collecte des déchets** installés au centre bourg pour un montant total de 6 074,00 €.

Dans la mesure où **cette somme n'avait pas été prévue au budget**, il convient de modifier celui-ci pour prévoir les crédits suffisants dans l'article comptable correspondant aux subventions d'équipements.

Parallèlement, le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget 2024, des crédits voirie supérieurs aux autres années avaient été votés. En effet, 19000 € du programme voirie 2023 avaient été reportés en 2024 car nous n'avions pas de visibilité à la fin de l'année 2023. La trésorerie nous avait demandé de voter le programme voirie 2024 sans tenir compte des reports de 2023. Au final il y avait donc **trop de crédits prévus pour la voirie** ce qui nous permet aujourd'hui d'en transférer une partie sur le compte des subventions d'équipement.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une écriture comptable qui n'a aucun impact sur la réalité des dépenses.

**Le Maire propose donc de modifier le budget ainsi :**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
204	2041512	Bâtiments et installations	+ 7 000,00 €
21	2151	Réseaux de voirie	- 7 000,00 €

|| Les conseillers approuvent la décision modificative du budget à l'unanimité ||

## Questions diverses

- **Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques** : Une réunion est prévue le 16 novembre à OREGUE, M. MOUSTIRATS s'y rendra.
- **Groupe de danse BITHINDARRAK** : Ils commencent les répétitions à compter du 8 novembre et ont sollicité l'utilisation du mur à gauche et de la salle HERRIKO les vendredis de 17h à 20h ainsi que les samedis de 10h à 11h30.
- **Lots ball-trap** : la facture des lots pour le ball-trap du magasin Rêve de sport s'élève à 100 €
- **Formation défibrillateur** : M. MARIAN demande si les associations peuvent bénéficier d'une formation au défibrillateur. Pour l'instant les agents et enseignants de l'école se sont positionnés pour faire une formation fin janvier avec l'entreprise Kéa.

*A 22h45, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.*